Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS • BARGEMON • CALLAS • CHÂTEAUDOUBLE • CLAVIERS • DRAGUIGNAN • FIGANIÈRES • FLAYOSC • LE MUY • LES ARCS-SUR-ARGENS • LORGUES • MONTFERRAT • SAINT-ANTONIN-DU-VAR • SALERNES SILLANS-LA-CASCADE • TARADEAU • TRANS-EN-PROVENCE • VIDAUBAN

www.dracenie.com

Projet de réponse aux avis du Rapport délibératif 2015

Contrat de ville de la Dracénie – 2015 -2020

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

RAPPORT DELIBERATIF 2015- CONTRAT DE VILLE 2015-2020 COMMUNAUTE D'AGLOMERATION
AVIS DES CONSEILS CITOYENS DES COLETTES ET DU CENTRE ANCIEN DE DRAGUIGNAN

Organisme porteur

Nom de l'organisme : Centre Social et Culturel de Draguignan.
Entreprise : Association : *296 boulevard Marcel Pagnol 83300 DRAGUIGNAN*
Tel 04 94 68 71 15 – Fax 04 94 99 12 71 - contact@cscdraguignan.fr

Association loi 1901 agréée par la Caisse d'Allocations Familiales du Var - SIRET 453 439 127 00029 - APE 913E

Suite aux comités de lecture du Rapport Délibératif 2015 qui se sont déroulés les : 20 octobre 2016 et 21 et 22 novembre 2016

Le 23/11/2016
En présence du directeur, les membres habitants du Conseil Citoyen des Collettes ; Madame GABOURG Brigitte, Madame THIBAULT Monique et Monsieur LOUISON Yves, le mercredi 23 novembre 2016 se sont réunis au siège de l'association pour prendre connaissance du compte rendu des comités de lectures du Rapport délibératif 2015 du Contrat de ville 2015-2020 qui se sont déroulés les 20 octobre 2016 et 21 et 22 novembre 2016 en présence également des Conseils Citoyens du Centre Ancien de Draguignan. Les relevés des remarques faites par les membres présents lors de ces instances ayant assisté à la lecture du Rapports délibératif 2015, qui contient également le Bilan du Conseil Départemental du Var, et de l'ARS et font l'objet du compte rendu explicatif ci-dessous destiné aux partenaires signataires du Contrat de ville 2015-2020.

Propositions de réponse des partenaires du contrat de ville de la Dracénie au avis des conseils citoyen, en bleu dans le texte ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

AVIS DES CONSEILS CITOYENS DES COLETTES ET DU CENTRE ANCIEN DE DRAGUIGNAN et LE MUY

COMPTE RENDU DU COMITE DE LECTURE DU RAPPORT DELIBERATIF

DU 20 OCTOBRE 2016 à 9h

A la Maison de L'Economie et de l'Emploi

Présents : Voir feuille d'émargement

- Conseil Citoyen du Centre ancien de Draguignan : présents
- Conseil citoyen des Collettes de Draguignan : présents
- Conseil citoyen du Muy : non représentés

A la lecture du rapport délibératif les éléments suivants ont été demandés par les conseillers citoyens :

Au sujet du III. Description des actions menées en 2015 et par pilier au bénéfice des habitants des QPV, 1-Méthodologie d'élaboration du Contrat de ville:

Les conseillers citoyens souhaitent que soit précisé dans le rapport, la liste des opérateurs associations ou autres qui ont également été associé au diagnostic et au processus d'élaboration du Contrat de ville 2015-2020.

Réponse :

Les opérateurs associations ou autres ont également été associé au diagnostic et au processus d'élaboration du Contrat de ville 2015-2020:
ALEAS, ASTI, MODE, RESINE, Alcool assistance la croix d'or du Var, EPAFA, ARPAS, Les petits débrouillards, Lei jougadou, Resonances, Centre social et culturel Draguignan, Trait libre, Promosoins, Clarisse environnement, Dracénie Solidarité, Mission locale est var, Compagnons Bâtisseurs, ADESS, AVAF, BIJ Le Muy, BIJ Draguignan, CLSPD Draguignan, GRAPESA, AVIV,BIZ'ARTS, CIDFF, AXIS, MFPF, Mission locale Dracénie Verdon, REAAP, Fondation Abbé Pierre, Police Nationale, Tribunal de Grande Instance, Gendarmerie Nationale, Agence Régionale de la Santé (ARS), DRAC mission politique de la ville, Logis Familial Varois, SAIEM, Var Habitat, 3F IMED, DDCS, Délégation droit des femmes et à l'égalité, DIRECCTE, CAF, Conseil régional PACA, Pôle emploi St Raphaël, Pôle emploi Draguignan, CMAV, CIO Draguignan, CCI, Direction culture CAD, Direction développement économique CAD, Direction Transport CAD, Direction médiathèque Chabran CAD, Médiathèques Le Muy CAD, Direction sport CAD, Club d'entreprise, UPV, Police municipale Le Muy, Police municipale Draguignan …

Information complémentaire (Sources Conseil Départemental du Var)

En 2015 les associations suivantes, parmi celles retenues au titre de la programmation 2015 des crédits spécifiques, ont été financées par le Département sur ses crédits de droit commun pour un montant total de 260500 € :

- Dracénie solidarités
- mission locale sud est
- RESINE

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

- les compagnons bâtisseurs
- centre social et culturel de Draguignan
- association ALEAS
- ASTI association de solidarité avec les travailleurs immigrés
- MODE association méditerranéenne ordinateurs pour le développement et l'emploi
- EPAFA association pour l'éducation l'emploi et l'accueil des familles
- les petits débrouillards PACA
- ludothèque Lei jougadou

Au sujet du III, 3-Bilan des actions émargeant aux crédits spécifiques :

Les conseils citoyens souhaitent que soit détaillé les sigles des noms des associations nommées.

Réponse :

Les conseils citoyens souhaitent détailler les sigles des noms des associations :
ALEAS, association prévention formation, écoute et soutien

ASTI, Association de Solidarité pour les Travailleurs Immigrés

MODE, Méditerranée Ordinateur Développement et Emploi

RESINE, Reseau Solidaire Initiative Numerique et Eco Responsable chantier d'insertion qui développe une production de services numériques à Draguignan dans le var

EPAFA, Espace d'accueil et d'animation pour les familles

ARPAS, Association Régionale pour la Promotion des Actions de Santé

ADESS, Association Développement Economie Sociale et Solidaire (Atelier Chantier d'Insertion)

CIDFF, Le *Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles*.

AVAF, l'*Association Varoise d'Accueil Familial*.

AAVIV, Association d'aide aux Victimes d'Infraction

AXIS, cette association agit dans le domaine de la santé, des conduites à risques, du soutien à la parentalité, et de la lutte contre l'exclusion en menant des actions de prévention, de formation, et d'animation de réseaux.

MFPF, Mouvement Français pour le Planning Familial

REAAP, Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

Autres, partenaires :

BIJ, Bureau Information Jeunesse

CLSPD, Comité Local Sécurité Prévention de la délinquance (Draguignan et le Muy)

DDCS, Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DIRECCTE, Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

CAF, Caisse d'Allocation Familiale

CMAV (CMAR, Chambre des métiers et de l'Artisanat Région PACA, depuis le 1er juillet 2015), Chambre des métiers et de l'artisanat du Var

CCI, Chambre Commerce et d'Industrie du Var

CIO, Chambre d'information et de l'Orientation de Draguignan

Les conseillers citoyens souhaitent préciser les financements accordés au titre des crédits spécifiques sur les territoires des 2 communes de façon distincte par l'ensemble des partenaires sur les QPV.

Réponses :

Les crédits spécifiques Politique de la Ville sont accordés par 2 partenaires : ETAT et CAD ;

Le montant total des crédits spécifiques alloués à la programmation du Contrat de Ville en 2015 s'élevait à :

- **100 000€ pour l'Etat, ventilés comme suit, par pilier du Contrat de Ville et par commune :**

Ventilation des crédits spécifiques de l'Agglomération par pilier et par commune	**Actions mises en œuvre sur les quartiers prioritaires de Draguignan**	**Actions mises en œuvre sur les quartiers prioritaires de Le Muy**	**Actions mises en œuvre sur les quartiers prioritaires de Draguignan et Le Muy**
Pilier Cohésion sociale	44 000,00 €	0,00 €	3 500€
Pilier Développement économique et emploi	10 000€	13 000€	10 000€
Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	17 000€	2 500€	0,00 €
Total des crédits spécifiques ETAT	**71 000€**	**15 500€**	**13 500€**
Total global ETAT	**100 000€**		

- **60 000€ pour la CAD, ventilés comme suit, par pilier du Contrat de Ville et par commune :**

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

Ventilation des crédits spécifiques de l'Agglomération par pilier et par commune	**Actions mises en œuvre sur les quartiers prioritaires de Draguignan**	**Actions mises en œuvre sur les quartiers prioritaires de Le Muy**	**Actions mises en œuvre sur les quartiers prioritaires de Draguignan et Le Muy**
Pilier Cohésion sociale	24 700€	3 500€	1 900€
Pilier Développement économique et emploi	3 500€	1 500€	8 400€
Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	14 000€	2 500€	/
Total des crédits spécifiques CAD	**42 200€**	**7 500€**	**10 300€**
Total global CAD	**60 000,00 €**		

Les conseillers citoyens souhaitent avoir une lecture de toutes les associations et de toutes les actions qui ont été proposées au titre de l'appel à projet politique de la ville 2015 et du montant qui a finalement été attribué à chacune d'entre elle par les différents partenaires.

Réponses :

voir « tableau programmation politique de la ville Dracénie 2015 » en annexe.
La politique de la ville bénéficie de financements dits « spécifiques Politique de la ville », attribués par l'État et la Communauté d'Agglomération Dracénoise (comme vu ci dessus), ainsi que d'autres financements dits « de droit commun » tel que la CAF, le Conseil Départemental du Var, la Région PACA, la CAF, l'ARS, la DRAC.

Au sujet du III. Description des actions menées en 2015 et par pilier au bénéfice des habitants des QPV, 4/ création des conseils citoyens:

Les conseillers citoyens souhaitent préciser que les associations ont fait le relais d'information affichage flyers sur le recrutement des citoyens.D'autre part le Centre social et culturel de Draguignan qui avait la charge de constituer et porter les conseils citoyens : Elaboration d'un flyer (cf. pièce jointe) et affiche, distribution aux partenaires et dans les boîtes aux lettres mai/juin 2015.

Le Centre social et culturel de Draguignan a profité des animations de proximité de l'été pour communiquer directement avec les habitants. Le Centre social et culturel de Draguignan n'a pas organisé de réunion et a privilégié le contact lors de ces animations (cela a bien fonctionné sur le Centre Ancien, moins sur les Collettes).

La réception des candidatures date retenue pour le 21 juillet 2015, a été prolongé jusqu'à fin septembre.

Un dossier de financement du portage et du fonctionnement des conseils citoyens de Draguignan a également été déposé dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020 pour l'année 2016 mais non retenu.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

Certain membre des conseils citoyen sont également membre des conseils de quartier de Draguignan, cela peut faire le lien entre ces 2 instances et à la fois doublon. Il est demandé la distinction et la fonction entre les 2 instances.

Réponses :

Les conseils de quartier ont en principe pour objet de traiter des dysfonctionnements intéressant le quartier dans le périmètre défini par la ville – les quartiers en politique de la ville dont les problématiques sont identifiées dans le diagnostic des contrats de ville ont des périmètres définis par l'État en concertation – l'esprit des contrats préconise que les habitants sont les plus à même d'identifier les dysfonctionnement et de proposer des solutions pour eux même. Les périmètres ne sont donc pas les mêmes a priori.

Le conseil citoyen souhaite avoir un lexique détaillé de TOUS LES SIGLES utilisés dans le RAPPORT DELIBERATIF 2015.

Réponses :

Ci-dessous Glossaire Contrat de ville de la Dracénie

Acronyme	DETAIL Acronyme	Site internet
ACSE	L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé)qui est devenu CGET Le Commissariat général à l'égalité des territoires	
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie	http://www.ademe.fr/
ADSEAV	Association Départementale de Sauvegarde de L'Enfance, de L'Adolescence et des Adultes en Difficulté du Var	
ANAH	L'Agence nationale de l'habitat	
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.	
ARS	Agence regionale de la santé	
BIJ	Bureau information Jeunesse	
CGET	Le Commissariat général à l'égalité des territoires	http://www.cget.gouv.fr/
CHRS	Centre D'Hebergement et Insertion Sociale	
CIL	La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)	
CISPD	Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. C'est la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, qui donne le cadre des	

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

	politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.	
CLS	Contrat Local de santé	
CLSPD	Contrat local de securité ert prévention contre la délinquence	
CNAF	la Caisse nationale des Allocations familiales	
CNDS	Centre national de developpement du sport	
CPER	contrat de plan État-région	
CPO	Conseil des prélèvements obligatoires	
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale	
DDCS	Direction departementale de la cohésion sociale	
DIRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	
DIRPJJ	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ)	
DRAC	Direction Régionale des affaires culturelles	
EPCI	établissement public de coopération intercommunale (la CAD par exemple en est un)	
EPIDE	L'Établissement public d'insertion de la défense	
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Rural	
FEDER	fonds européen de développement régional	
FIPD	Fond interministeriel prévention de la délinquence	
FLE	Français Langue Etrangere	
FSE	Fonds Social Européen	
FSL	Le fonds de solidarité pour le logement	
GSE	Groupe Solidarité Emploi	
HLM	Habitation à loyer modéré	
IAE	Insertion par l'activité economique	

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

IRIS	Donnée statistique relative à des zones d'action des contrats ville/ Zonage (Villes entre 5000 et 10000 habitants	
Laïcité	La laïcité est le « principe de séparation dans l'État de la société civile et de la société religieuse » et « d'impartialité ou de neutralité de l'État à l'égard des confessions religieuses ».	
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	
MLEV	Mission locale est var (fréjus st raphaël)	
MonaLisa	Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes agées	
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration	
ONZUS	l'Observatoire national des zones urbaines sensibles	
OPAH	opération programmée d'amélioration de l'habitat	
OPAHRU	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH - RU)	
OPERATEURS	une personne physique ou morale réalisant des opérations, dans le cadre de la politique de la ville, associations financées au titre de la politique de la ville, dans le cadre des crédits specifiques	
PARTENAIRES	signataires du contrat de ville	
PEDT	Le projet éducatif territorial	
PIG	Projet d'intérêt général, un projet d'ouvrage, de travaux ou de protection, jugé d'utilité publique.	
PUG	Projet urbain global (Draguignan)	
PRE	Programme réussite educative	
PRECARITE ENERGETIQUE	Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources	

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

	ou de ses conditions d'habitat.	
QPV	Quartier Prioritaire Politique de la Ville	
REAAP 83	Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) du Var a pour objectif d'accompagner les parents dans leur fonction éducative en suscitant ou en renforçant les initiatives menées en ce sens et en mettant en réseau les différents intervenants et les familles d'enfants de 0 à 18 ans. Il s'agit d'apporter une écoute et un appui aux parents en s'appuyant sur la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences.	
RSA	Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer.	
TFPB	Taxe fonciere sur le patrimoine bâti	
UTS	Sur l'ensemble du Département, la politique sociale du Département du Var est mise en œuvre par les équipes sociales des Unités Territoriales Sociales (UTS) qui se situe rue Jean Aicard à Draguignan	
VVV	Ville Vie Vacances	

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

COMPTE RENDU DU COMITE DE LECTURE DU RAPPORT DELIBERATIF PAR LES CONSEILS CITOYEN DE DRAGUIGNAN ET DU MUY **DES 21 NOVEMBRE ET 22 NOVEMBRE 2016**

A la Maison de L'Economie et de l'Emploi

Présents : Voir feuilles d'émargement

- Conseil Citoyen du Centre ancien de Draguignan : présents
- Conseil citoyen des Collettes de Draguignan : présents
- Conseil citoyen du Muy : non représentés

A la lecture du rapport délibératif les éléments suivants ont été demandés par les conseillers citoyens :

Au sujet du Bilan 2015 du Conseil départemental du Var

Les conseils citoyen sont **très étonnés de voir en 1ERE de couverture une photographie de la ville de Toulon alors que dans le document rapport délibératif 2015 on traite du bilan 2015 du Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.**

Réponses :

Le Conseil Départemental du Var prend cette demande en considération et la mettra en œuvre dans le bilan 2016.

Au sujet de la page 7 :

Réalisations 2015 question :

Le conseil citoyen relève la mise en œuvre des permanences de la fabrique et fin 2016 alors que le rapport dans le rapport l'action est inscrite pour 2015 :

Réponses :

Le Conseil Départemental du Var précise que la Fabrique a bien vu le jour en 2016, cependant tout le travail de conception et de mise en place a été réalisé en amont depuis 2015.

Le conseil citoyen interroge sur les consultations de l'unité de promotion de la santé de Draguignan, où est l'action de dépistage à Draguignan et Toulon, où à Draguignan ?

Réponses

Le Conseil Départemental du Var précise que l'Unité de promotion de la santé et les actions de dépistage portées par le Département ont été réalisées au 380 rue Jean AICARD à Draguignan.

Le conseil citoyen interroge sur les Interventions sur tous les quartiers du laboratoire départemental d'analyse médicale importante, où à Draguignan ?

Réponses

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

Le Conseil Départemental du Var précise que l'intervention du laboratoire départemental sur les villes au service de la population a été réalisée comme détaillé dans le tableau ci-après :

Bilan 2015	Air intérieur	Baignades	Contrôle eaux environnementales	Eaux résiduaires	Eaux potables	Hygiène Alimentaire	Etablissements de Santé	Légionelles	Piscines	Santé Animale	Total
DRAGUIGNAN	9	1	30	21	263	312	62	40	74	14	826
LE MUY			28	1	22	56		21	48	46	222

Le conseil citoyen demande les coordonnées du Parcours d'accès à la santé à Draguignan, le Muy, Brignoles:

Réponses :

Le Conseil Départemental du Var indique que Le parcours de santé est coordonné par la maison de la solidarité à Draguignan

Le conseil citoyen demande de préciser dans quel dispositif l'Inclusion des personnes en situation de précarité, Brignoles, Fréjus, Draguignan, Le LUC, Le MUY ?

Réponses :

le Conseil Départemental du Var précise que Les missions et dispositifs sont mis en place par l'unité territoriale sociale avec les assistantes sociales principalement.

Présence de l'unité territoriale sociale de Draguignan ; où et sur quoi ?

Réponses :

Le Conseil Départemental du Var précise que l'unité territoriale sociale de Draguignan se trouve au 380 rue jean Aicard à Draguignan – elle a pour mission l'accompagnement social des personnes nécessiteuses (aide aux personnes en difficultés, aide aux bénéficiaires du RSA, aide aux personnes âgées, aide aux personnes handicapées, protection maternelle infantile, aide sociale à l'enfance, logement et habitat)

Environnement

Les conseils citoyen souhaitent savoir quelle est la relation de cause à effet entre la précarité, sauvegardé et Biodiversité ?

Réponses :

Le Conseil Départemental du Var précise que la qualité de l'environnement est un facteur majeur d'influence sur la qualité de vie des habitants, connaître son environnement permet de s'y sentir mieux.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

En bas de page 7 : Réalisation 2015, paragraphe 2 « renforcement des structures d'éducation à l'environnement etc. Le MUY est absent !

Réponses :

Le Département ne dispose pas de structures d'éducation à l'environnement en Dracénie – les 4 structures départementales sont ouvertes à tous public et GRATUITES. Elles se situent au mois au Mayons, à Toulon, au Beausset y compris le muséum d'histoire naturelle de Toulon.

Page 8 : Bas de page ; réalisation 2015, Le MUY ne figure pas !

Réponses :

Le Conseil Départemental du Var n'a pas été octroyé d'aide spécifiques au titre de la culture en 2015 à la ville du Muy concernant les quartiers prioritaires – la compétence culture est communautaire.

Page 9 Le cadre de vie et le renouvellement urbain/Réalisation 2015

Le conseil citoyen souhaite savoir ce que veut dire« Requalification des sites départementaux sur le site CHALUCET à Toulon et Jean Aicard à Draguignan?

Réponses :

Le Département a regroupé l'ensemble de ses services sociaux sur le site du n°380 rue Jean Aicard ou un nouveau bâtiment aux normes d'accueil du public a été édifié. Les travaux sont aujourd'hui terminés.

Le conseil citoyen souhaite savoir ce que veut dire FSL : expérimentation précarité énergétique à Toulon, La Seyne, La Garde, Draguignan, Le Muy, Brignoles, Fréjus ; sur quoi est portée cette expérimentation ? Quels en sont les bénéficiaires ?

Réponses :

Le Conseil Départemental du Var précise que le fond de solidarité logement permet l'accès de tous à l'énergie et la satisfaction des besoins fondamentaux. En 2015, 4739 ménages ont bénéficié de ces aides dans le Var. Soit environ 39 personnes à Draguignan et 6 au Muy.

Suite réalisation 2015, en bas de page ; convention avec les opérateurs réseaux pour le déploiement de la fibre y compris dans les villes en contrat de ville ; faut-il comprendre « en DRACENIE » ?

Réponses :

Le déploiement de la fibre est un projet que la CAD conduit sur la dracénie en 2015 les conventions avec les opérateurs et plusieurs séances de travail ont eu lieu avec le Département coordonnateur dans le cadre du schéma départemental d'aménagement numérique.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

Page 10 Le développement de l'activité économique et de l'emploi/Réalisation 2015

Le conseil citoyen souhaite que soit précisé « Accompagnement et développement de structures de l'Economie Sociale et Solidaire Inter Made, dans toutes les villes », qu'est-ce-que cela signifie ? :

Réponses :

Le Conseil Départemental du Var précise que la programmation européenne est accessible avec la direction Europe du Département, pour le montage de projets d'économie sociale et solidaire.

Le conseil citoyen souhaite que soit précisé « Accompagnement des parcours personnalisés d'insertion etc ». Quels sont les domaines d'intervention des structures et dans quels périmètres ?

Réponses :

Le Conseil Départemental précise que le domaine d'intervention des structures est l'Insertion professionnelle du public bénéficiaire du RSA qui passe par le travail sur l'estime de soi.

Page 11 Les chiffres du département

Les conseils citoyen souhaitent avoir 1 éclairage sur « Les efforts en faveur de la jeunesse, l'enfance, l'éducation etc. » : Les conseils de citoyen attendent de pouvoir le vérifier sur le terrain.

Réponses :
Don't act

« Ils contribuent aussi à fédérer les habitants afin qu'ils participent plus largement aux conseils citoyen etc. » ; Les C.C. invitent volontiers les acteurs du département à venir les soutenir.

Réponses :
Les services du département se tiendra à la disposition du pilote du contrat de ville

L'investissement routier et la politique de l'habitat départemental, domaine clés de l'aménagement du territoire etc. ; dans le cadre des réhabilitations : il serait souhaitable de consulter au préalable les habitants !]

Réponses :

S'agissant uniquement des voiries départementales, Le Conseil Départemental du Var précise que les procédures mise en œuvre par la direction des routes respectent les règles

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

en vigueur et les consultations publiques ne sont pas toujours obligatoires. Cependant cette demande sera relayées auprès de Monsieur le Délégué Général aux routes, transport, forêt.

Page 12 Les chiffres par contrats de ville

Le conseil citoyen souhaite avoir une précision sur le Graphique du montant investi par le département en Euro etc. ; en face de 422 € - Lire Le Muy, en face de 437 € - Lire Draguignan.

Réponses :
OK

Après discussion, le Conseil Citoyen a décidé de mettre en exergues les souhaits suivants les constats :

Conseil Départemental, Constat général – Avant-propos – Etat des lieux.

Vocabulaire Administratif : Une grande majorité d'habitants touchée par la précarité financière et de l'emploi vivent dans les quartiers classés Zone prioritaires « QPV » ; mais au-delà de ces habitants précaires ; il faut également cibler des citoyens non précaires, qui par choix de vie et de l'environnement ; vivent aussi en ces lieux au quotidien. Ils aiment le quartier et pratique le mieux vivre ensemble ; une plus-value pour la famille humaine.

Donc, attention à l'image faussée de misérabilisme que l'on a de ceux qui ne sont pas comme les autres.

Comme nous venons de l'exprimer, en QPV, tout le monde n'est pas en situation de précarité.

Une interrogation s'impose : Qu'est-ce que reflète la précarité auprès des différents partenaires/signataire du CV ?

Est-ce une précarité financière ?

Est-ce une précarité liée à la santé ?

Réponses :

Définition de la précarité :
Caractère précaire, situation fragile, au bord du gouffre, qui peut s'effondrer à tout moment.
La précarité est appréciée par chaque partenaire du contrat de ville concerné, au regard de ses compétences – il peut s'agir d'une précarité sociale, financière, énergétique,habitat logement, emploi, etc... elle peut être provisoire ou récurrente. Elle se définit dans le contrat de ville au regard du diagnostic de départ et des dysfonctionnements observés.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

Autre vu le 21/11/2016

P15 11P 2015 -- Données statistiques

Nombre d'habitant / Périmètre des Collettes

Conseil départemental 2015

- **Projet de création « La Fabrique » (réalisée en 2016)**

Réponses :

OUI, travaux préparatoires en 2015

- **Ludothèque du Muy ?**

Réponses :

Le conseil départemental du Var précise que ses actions itinérante ont été réalisée en 2015 et en lien avec celle de Draguignan

==========

Draguignan le 30 novembre 2016.

Les conseils citoyens de Draguignan

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

AVIS DU CONSEIL CITOYEN DU MUY

RETOUR DU CONSEIL CITOYEN SUR LE RAPPORT DELIBERATIF DU MUY

Etant donné les délais, concernant le rapport délibératif 2015 et l'année 2016 se terminant dans un mois, le conseil citoyen du Muy ne trouve pas pertinent de s'opposer à ce rapport délibératif.

Nous attirons votre attention sur cette double temporalité pour les administrations qui peuvent quelquefois prendre un certain temps, mais qui paradoxalement nous imposent de travailler dans l'urgence.

Le conseil citoyen du Muy valide le rapport sur le fond, toutefois, nous avons noté certains points d'amélioration pour les rapports à venir :

- transmettre les fiches actions
- pages 4 à 17 : pour les préconisations sur le Muy, on sait qui pilote l'action, mais on ne connait pas l'opérateur
- page 19 : il n'y a pas de distinction entre Le Muy et Draguignan dans le bilan des actions (nombre d'associations subventionnées, nombre d'actions, répartition des crédits...).
- pages 21 et 22 : il n'y a pas de distinction entre Le Muy et Draguignan concernant les bénéficiaires des actions
- page 24 : idem concernant les 50 actions, on ne sait pas combien concernent le Muy
- page 33 : absences de certains bilans partenaires
- page 35 : le conseil citoyen du Muy n'est plus constitué de 14 membres. Actuellement, il est composé de 4 résidents, 2 associations, et 1 acteur non résident
- page 40 : 6 axes pertinents mais il nous manque les informations concernant les opérateurs et les actions, afin de mieux saisir qui met en œuvre et surtout comment
- page 41 : nous avons pris connaissance du projet urbain concernant Draguignan, en revanche, sauf erreur de notre part, nous n'avons pas repéré celui du Muy...(est-ce un oubli ou n'y a-t-il rien de prévu pour l'instant ?)
- page 44 : concernant les 5 priorités, il serait une nouvelle fois souhaitable de mettre en parallèle la déclinaison opérationnelle (objectif, opérateur, moyens concrets, outils d'évaluation de l'action)
- page 45 : concernant la DSU, quels sont les critères d'attribution de la dotation de solidarité afin de comprendre pourquoi le ville du Muy n'en bénéficie pas, contrairement à Draguignan (ce qui correspond quand même à 954 175 €)
- sur les deux maquettes financières, Draguignan, le Muy, nous avons du mal à comprendre la répartition. En effet le Muy perçoit 5 fois moins.
- Les objectifs initiaux semblent difficiles à réaliser au vu des budgets alloués (page 50)

Cordialement,

Le 30 novembre 2016, 22h37,

le Conseil Citoyen du Muy

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

Avis de l'AR Hlm PACA & Corse sur le rapport délibératif 2015 sur le contrat de ville de la Dracénie 2015-2020

De : Bienvenue ARHLM PACA CORSE <BIENVENUE@arhlmpacacorse.com>
À : CORNELI Catherine <catherine.corneli@dracenie.com>
CC : "contratdeville@dracenie.com" <contratdeville@dracenie.com>, 'PREVOST Alain' <alain.prevost@union-habitat.org>, Martial AUBRY <contact@varhabitat.com>, Pascal FRIQUET <PFriquet@familialvarois.fr>, Jean-Pierre SAUTAREL <jean-pierre.sautarel@groupe3f.fr>

Priorité : Normal
Date 28/11/2016 11:01

PO/FL-2016 098

À l'attention de Madame Catherine Corneli, Chargée de mission Politique de la Ville, Communauté d'agglomération Dracénoise

Madame,

Comme convenu lors de notre récente conversation téléphonique, je reviens vers vous au sujet du rapport délibératif cité en objet, afin de vous donner l'avis de l'AR Hlm PACA & Corse.

Nous vous remercions pour cette saisine qui prolonge le partenariat engagé dans le cadre du contrat de ville.

Nous vous remercions également pour le temps supplémentaire accordé pour notre réponse (délai convenu lors de nos échanges téléphoniques).

La lecture attentive inspire un certain nombre d'observations :

- l'AR Hlm PACA & Corse est mentionnée comme ayant participé aux différentes instances d'élaboration du contrat de ville ; or, si nous avons été tenus informés de ce processus et avons apporté notre contribution en appui méthodologique ou d'expertise autant que possible, nous n'avons participé « physiquement » à aucune réunion,
- l'utilisation du futur dans la conjugaison de la première partie incite à penser que le travail partenarial de formalisation du contrat de ville reste à encore à faire…
- les fiches actions ne mentionnent que leurs auteurs, responsables de leur mise en œuvre ; il serait judicieux de mentionner également les éventuels partenaires mobilisés
- les groupes de travail paraissent parfaitement « étanches » entre eux alors que les problématiques abordées sont plutôt transversales et peuvent concerner divers publics ou partenaires.

Dans une appréciation plus globale du document, le partenariat avec les organismes Hlm reste insuffisamment mis en lumière alors qu'il est bien réel (tant pour la formalisation du contrat de ville que pour la mise en œuvre -en cours ou à venir- des actions, au titre des orientations stratégiques contractualisées) ; les enjeux liés au cadre de vie et au vivre ensemble, en lien avec les trois piliers du contrat de ville, méritent d'être davantage valorisés concernant le patrimoine Hlm.

Comme nous avions pu le souligner lors de l'élaboration du contrat de ville, l'axe majeur, qui concentre les préoccupations les plus prégnantes pour les sites de logement social, est celui relatif au cadre de vie et à la rénovation urbaine.

Pour répondre aux attentes exprimées, des actions partenariales restent nécessaires, au-delà des

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

efforts consentis par les organismes Hlm pour améliorer la qualité du service rendu à leurs locataires. Si cet effort collectif est à effectivement à organiser dans le cadre des actions mises en œuvre au titre des conventions d'abattement TFPB, il ne doit pas s'y limiter ; les actions mises en œuvre au titre du droit commun peuvent également y contribuer. Or, à la lecture du rapport, il semble que l'effort principal soit principalement mis sur la cohésion sociale.

Outre ces observations, ce rapport permet de prendre la dimension du travail partenarial accompli pour la formalisation du contrat de ville et des actions, engagées ou à venir, conformément aux orientations formalisées.

Je reste à votre écoute pour toute précision.

En l'attente, je vous prie d'agréer Madame, l'expression de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Florent LEONARDI
Chargé de mission
AR Hlm PACA & Corse
Le Saint-Georges
97, avenue de la Corse
13007 Marseille
tél : 04 91 13 73 26 - fax : 04 91 52 12 01
mobile : 06 47 45 08 64
bienvenue@arhlmpacacorse.com

De : Catherine [mailto:catherine.corneli@dracenie.com]
Envoyé : vendredi 21 octobre 2016 15:50
À : jean-marie.turpin@var.gouv.fr; jm.turpin83@mail.com; daniel.partout@var.gouv.fr; daniel.partout.pv@orange.fr; karine.fontaine; sandrine.pierini@dracenie.com; Chardes; gregory.loew.dgg@gmail.com; frederic.marcel.dgg@gmail.com; franck.meunier.dgg@gmail.com; BARBE, Sophie; salberto@cgvar.fr; mfraces@cgvar.fr; mbotrini@var.fr; COHEN Jean-Michel; lgaudibert@varhabitat.com; arnaud.fetet@groupe3f.fr; annie.kirkorian@pole-emploi.fr; frantz.lancet@pole-emploi.fr; del >> Evelyne Delpivar; f.lavie-cambot@cmar-paca.fr; isadem83@orange.fr; fBaptiste@lfamilialvarois.fr; tomoejingu@yahoo.fr; ym.louisin@orange.fr; sommepp.dir@wanadoo.fr; corinne.avallo@var.cci.fr; flegraien@var.fr; robert.gerni@ac-nice.fr; ebaret@cgvar.fr; mrucinski.becker@var.fr; marjorie.ensel@caftoulon.cnafmail.fr; marie-emilie.guerin@caftoulon.cnafmail.fr; Bienvenue ARHLM PACA CORSE; sp-secretariat-draguignan@var.gouv.fr; christine.mendras@ville-draguignan.fr; pr.tgi-draguignan@justice.fr; olivier.boisseau@caftoulon.cnafmail.fr; ars-paca-dg@ars.sante.fr; philippe.faup@ars.sante.fr; Nadege.VERLAQUE@ars.sante.fr; fabienne.hudelot@ars.sante.fr; jean-charles.blanc@pole-emploi.fr; thierry.allemand@caissedesdepots.fr; corinne.leydet@cmar-paca.fr; Stéphanie Dussauge; jean-pierre.sautarel@groupe3f.fr; patricia.lescot@groupe3f.fr; ddsp83-csp-draguignan@interieur.gouv.fr; alain.barbieri@gendarmerie.interieur.gouv.fr; massedo@regionpaca.fr; sebastien.oddone@var.gouv.fr; maubry@varhabitat.com; andre.santoni@groupe3f.fr; christelle.laupies@var.gouv.fr; francisco.ruda@var.gouv.fr; ciappara.richard@wanadoo.fr; eboucet@regionpaca.fr; Eloïse MOREAU; solange.schneider@ars.sante.fr; elis.vandenbossche@pole-emploi.fr; Florent FL. LEONARDI; nbernard@regionpaca.fr; aehrmann@regionpaca.fr; cdubut@var.fr; nvuagnoux.michalon@var.fr; president@leijougadou.org; ym.louisin@orange.fr; therese.villard@sfr.fr; tomoejingu@yahoo.fr; dominique.canniaux@orange.fr; Debroise, Jennifer; francketmyriam@hotmail.fr; brigitte.gabourg@free.fr; melilora@free.fr; bastien.franck@gmail.com; celineturc@hotmail.com; traitlibre@free.fr; alexia.tais@yahoo.fr; sibilaud@mode83.net; fournierbptie@gmail.com; ch-p@orange.fr; rtm@ritimo.org; iacopin.isabelle@hotmail.fr; lisa.cabasse@gmail.com; jpmattei83@gmail.com; president@leijougadou.org; afoc83@orange.fr; ym.louisin@orange.fr; cb@mode83.net; ahmed.benabda@hotmail.com; cousinvirginie@free.fr; cnicod001@cegetel.rss.fr; sofiapapy@hotmail.fr
Cc : MARTINO Charlene (Responsable) - DDTM 83/STEV/PHC; lemaire@lorgues.fr; dgs@ville-

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

lemuy.fr; robert.icard.dgg@gmail.com; laurent.semavoine@dracenie.com; veronique.morsetti@dracenie.com; sabry.hani@var.gouv.fr; joaquim.gonzalez@var.gouv.fr; contact@cscdraguignan.fr
Objet : Rapport délibératif Politique de la ville 2015 - AVIS à retourner au plus tard le 22 novembre 2016
Importance : Haute

Bonjour,

afin d'être conforme au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu au articles L.11-2 et L1811-2 du code général des collectivités territoriales. Article 3, 4 et 5,
nous vous soumettons à lecture et pour avis le projet de rapport délibératif politique de la ville 2015.

Ce projet de rapport doit être soumis pour avis:

- aux 3 conseils citoyens de la Dracénie :

- Conseil citoyen des Colettes Draguignan
- Conseil citoyen centre ancien Draguignan
- Conseil citoyen Le Muy

- aux conseils municipaux des communes du Muy et de Draguignan
- aux signataires du contrat de ville 2015-2020.

Le délais de réponse réservé impose **un retour par écrit de votre part au plus tard le 22 novembre 2016** par retour de mail à :

contratdeville@dracenie.com

A défaut de réponse dans le délais impartis, l'avis est réputé favorable.
Vos contributions et délibérations seront annexées au projet de rapport sur la forme d'un avis. l'assemble délibérante de la CAD de décembre, sera amené à approuver le projet de rapport et indiquer les suites qui peuvent être réservées à vos observations formulées.

Vous pouvez télécharger la dernière version du rapport sur le lien suivant, le copier et le coller sur la barre d'outil:

https://we.tl/sbPDc4Rvlh

Le rapport définitif y compris ses annexes sera ensuite rendu public.
Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN

Envoyé en préfecture le 28/11/2016
Reçu en préfecture le 28/11/2016
Affiché le
ID : 083-218300507-20161103-4472_2016_146-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DRAGUIGNAN

N°2016-146

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	**39**	33

RAPPORT DELIBERATIF 2015 DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 22 novembre 2016

L'An deux mille seize et le 22 novembre à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRESENTS:
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PREMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANCOIS GIBAUD, STEPHAN CERET, SOPHIE DUFOUR, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, FRANCOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI-SITA, JEAN-YVES FORT, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ERIC FERRIER, RICHARD TYLINSKI, FREDERIC MARCEL, GREGORY LOEW, JENNIFER PAILLAUX, JEAN-JACQUES LION, JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA, ALAIN MACKE, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :
FLORENCE LEROUX à RICHARD STRAMBIO, MATHILDE KOUJI-DECOURT à ALAIN VIGIER, ANNE-MARIE COLOMBANI à JEAN-JACQUES LION, MARIE-PAULE DAHOT à AUDREY GIUNCHIGLIA, OLIVIER AUDIBERT-TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :
DAVID SONNEVILLE, MARC GUILLAUME, GILBERT BOUZEREAU, SANDRINE MARY-BOUZEREAU, MARIE-CHRISTINE GUIOL, VALERIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : JENNIFER PAILLAUX

Publié le : 28 NOV. 2016

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

Envoyé en préfecture le 28/11/2016
Reçu en préfecture le 28/11/2016
Affiché le
ID : 083-218300507-20161103-4472_2016_146-DE

RAPPORTEUR : GREGORY LOEW

La loi n° 2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme a pour objectif de renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

La commune de Draguignan bénéficie de deux quartiers prioritaires aux périmètres distincts. Le contrat de ville 2015-2020, signé par les partenaires le 29 juin 2015, constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

Conclu à l'échelle intercommunale entre l'État et ses établissements publics, les communes de Draguignan et Le Muy, la Communauté d'Agglomération Dracénoise, la Région et le Département, les partenaires CCIV, CMAR et UPV, la Caisse des dépôts et consignation, Pôle Emploi, la CAF, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux et l'Education nationale, le contrat de ville mobilise et adapte en tout premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun (80 %).

Pour le reste, il s'agit d'actions complémentaires au droit commun qui relèvent des crédits spécifiques de la politique de la ville. Le contrat de ville repose sur 5 axes :

- le pilier "développement économique et emploi" ;
- le pilier "cadre de vie et renouvellement urbain" ;
- le pilier "cohésion sociale" ;
- le pilier "valeurs de la République et citoyenne" ;
- l'axe "hors pilier".

Dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le Maire et le Président de l'établissement sont tenus de remettre un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, en précisant les actions menées sur leurs territoires, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation (article 11 de la loi n° 2014-173 en date du 21 février 2014).

Le décret n° 2015-1118 en date du 3 septembre 2015 fixe le « contenu et mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et des communes sur la mise en œuvre de la politique de la ville ».

Le rapport délibératif 2015, joint en annexe, comporte la maquette financière relative aux contributions de chaque partenaire signataire du contrat de ville (droit commun, crédits spécifiques), selon la méthodologie retenue pour l'élaboration des contrats de ville 2015-2020.

Ce rapport traite des points suivants :

Rappel des principales orientations du contrat de ville et du projet de territoire qui a déterminé son élaboration :

- présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires ;
- description des actions menées par pilier au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires ;

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_132-DE

Envoyé en préfecture le 28/11/2016
Reçu en préfecture le 28/11/2016
Affiché le
ID : 083-218300507-20161103-4472_2016_146-DE

- détermination des perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun, à la coordination des acteurs et des politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évaluation des actions ou programmes d'intervention (PRU, NPNRU) ;
- présentation de l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain ;
- lorsqu'une ou plusieurs communes signataires du contrat de ville ont bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année écoulée, le rapport spécifie les actions menées sur leurs territoires en matière de développement social urbain. Il tient lieu en ce cas de rapport annuel prévu au deuxième alinéa de l'article L. 1111-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- la maquette financière mise à jour pour 2015.

A noter que ce rapport a été validé en comité technique en date du 22 septembre 2016 et en comité de pilotage en date du 29 septembre 2016.

Ce rapport doit également être soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires. Leurs contributions et délibérations seront annexées au projet de rapport sous forme d'avis.

Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 5 du décret n° 2015-1118 en date du 3 septembre 2015, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport délibératif 2015 du contrat de ville 2015-2020, joint en annexe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITÉ
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 22 novembre 2016

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan